

Date d'émission 29.04.2021, Révision 29.04.2021 Version 01 Page 1 / 16

#### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

47269 Duisburg

Orange Solvent Liquid Numero d'article: 554102 UFI: U4KG-9KUS-A10V-TYEF

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations pertinentes

Produit de nettoyage

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société Hager & Werken GmbH & Co. KG

Ackerstr. 1

47269 Duisburg / ALLEMAGNE Téléphone +49(0)203-99269-0 Téléfax +49 (0)203 29 92 83 Site internet www.hagerwerken.de E-mail info@hagerwerken.de

Secteur informatif

Informations techniques info@hagerwerken.de
Fiche de Données de Sécurité sdb@chemiebuero.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

**Organe consultatif** ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

#### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]

Flam. Liq. 2: H225 Liquide et vapeurs très inflammables. Eye Irrit. 2: H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Aquatic Chronic 3: H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes

à long terme.



Version 01

Page 2 / 16

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

47269 Duisburg

Le produit doit être marqué selon le règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).

Pictogrammes de danger

DANGER

Mention d'avertissement

Mentions de danger H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et

de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P280 Porter un équipement de protection des yeux.

P305+P351+P338EN CAS DE CONTACT AVÉC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre agréé selon la réglementation

locale/nationale.

Caractéristique particulière Contient: 1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthane-1-one,

Eucalyptol, 2,4-Diméthylcyclohex-3-ène-1-carbaldéhyde, 2-Methylundécanal. EUH208 Peut

produire une réaction allergique.

Produits de nettoyage, 648/2004/CE,

contient:

parfums

#### 2.3 Autres dangers

**Dangers pour l'environnement** Ne contient pas de matières PBT ou vPvB.

Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

Autres dangers D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.

#### SECTION 3: Composition / informations sur les composants

#### 3.1 Substances

Non applicable



Date d'émission 29.04.2021, Révision 29.04.2021 Version 01 Page 3 / 16

#### 3.2 Mélanges

#### Le produit est un mélange.

20 produit oot uit i	
Conc. [%]	Substance
70 - <100	Éthanol
	CAS: 64-17-5, EINECS/ELINCS: 200-578-6, EU-INDEX: 603-002-00-5, Reg-No.: 01-2119457610-43-XXXX
	GHS/CLP: Flam. Liq. 2: H225 - Eye Irrit. 2: H319
	SCL [%]: >= 50: Eye Irrit. 2: H319
<0,25	1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthane-1-one
	CAS: 54464-57-2, EINECS/ELINCS: 259-174-3, Reg-No.: 01-2119489989-04-XXXX
	GHS/CLP: Skin Irrit. 2: H315 - Skin Sens. 1B: H317 - Aquatic Chronic 1: H410 - Aquatic Acute 1: H400, Facteur M (toxicité aiguë): 1, Facteur M (chronique): 1
<0,25	Eucalyptol
	CAS: 470-82-6, EINECS/ELINCS: 207-431-5, Reg-No.: 01-2119967772-24-XXXX
	GHS/CLP: Flam. Liq. 3: H226 - Skin Sens. 1B: H317
<0,25	3-methyldodecanonitrile
	CAS: 85351-07-1, EINECS/ELINCS: 286-729-7
	GHS/CLP: Aquatic Acute 1: H400 - Aquatic Chronic 1: H410
<0,25	2-Methylundécanal
	CAS: 110-41-8, EINECS/ELINCS: 203-765-0, Reg-No.: 01-2119969443-29-XXXX
	GHS/CLP: Skin Irrit. 2: H315 - Skin Sens. 1B: H317 - Aquatic Acute 1: H400 - Aquatic Chronic 1: H410,
	Facteur M (toxicité aiguë): 1
<0,25	2,4-Diméthylcyclohex-3-ène-1-carbaldéhyde
	CAS: 68039-49-6, EINECS/ELINCS: 268-264-1, Reg-No.: 01-2119982384-28-XXXX
	GHS/CLP: Skin Sens. 1: H317 - Aquatic Chronic 3: H412 - Skin Irrit. 2: H315

Commentaire relatif aux composants Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC). Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

#### SECTION 4: Premiers secours

#### **Description des premiers secours**

Indications générales Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

Après inhalation Assurer un apport d'air frais.

En cas de malaises, se rendre chez le médecin.

Après contact cutané En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la

victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Après ingestion Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

Ne pas faire vomir.

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

#### Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Somnolence Vertiges

Nausées, vomissements.

Effets irritants

#### Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires 4.3

Traiter les symptômes.



Version 01 Page 4 / 16

#### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié Dioxyde de carbone.

Eau pulvérisée.

Produits extincteurs en poudre. Mousse stable aux alcools.

Agent d'extinction non approprié Jet d'eau.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

risque de formation de produits de pyrolyse toxiques, oxyde de carbone (CO), hydrocarbures

non brûlés

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à

la réglementation locale en vigueur.

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

#### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir à l'écart de sources d'inflammation.

Veiller à assurer une aération suffisante.

Sol très glissant suite au déversement du produit.

Utiliser les vêtements de protection individuel (gants de protection, lunettes de protection,

vêtement de protection).

#### 6.2 Mesures de protection de l'environnement

Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. liant universel).

Le produit absorbé est à éliminer conformément à la réglementation en vigueur.

#### 6.4 Référence à d'autres sections

Voir les SECTION 8+13

#### SECTION 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Des mélanges inflammables peuvent se former dans les fûts qui ont été vidés.

Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail.

Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.

Protéger la peau en appliquant une pommade.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Empêcher les infiltrations dans le sol.

Ne pas stocker avec des agents oxydants.

Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.

Conserver les récipients hermétiquement fermés.

Mettre à l'abri des échauffements/surchauffes et protéger du rayonnement solaire.

Stocker au frais.



Date d'émission 29.04.2021, Révision 29.04.2021

Version 01

Page 5 / 16

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2



Date d'émission 29.04.2021, Révision 29.04.2021

Version 01

Page 6 / 16

#### SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR)

Substance

Éthanol

CAS: 64-17-5, EINECS/ELINCS: 200-578-6, EU-INDEX: 603-002-00-5, Reg-No.: 01-2119457610-43-XXXX

VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 1000 ppm, 1900 mg/m³, TMP (n°) 84; FT (n°) 48

VLCT: Valeur limite court terme (15min): 5000 ppm, 9500 mg/m³

#### **DNEL**

Substance
Éthanol, CAS: 64-17-5
Industrie, inhalation (vapeur), Effets locaux à court terme, 1900 mg/m³
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 343 mg/kg bw/d
Industrie, inhalation (vapeur), Effets systématiques à long terme, 950 mg/m³
Consommateurs, inhalation (vapeur), Effets locaux à court terme, 950 mg/m³
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 206 mg/kg bw/d
Consommateurs, inhalation (vapeur), Effets systématiques à long terme, 114 mg/m³
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 87 mg/kg bw/d
2-Methylundécanal, CAS: 110-41-8
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 25,2 mg/m³
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 7 mg/kg bw/d
Industrie, dermique, Effets locaux à long terme, 1.67 mg/cm²
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 3,1 mg/m³
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 3,5 mg/kg bw/d
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 3,5 mg/kg bw/d
Eucalyptol, CAS: 470-82-6
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 2 mg/kg bw/day
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 7,05 mg/m³
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 600 mg/kg bw/day
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 1,74 mg/m³
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 1 mg/kg bw/day
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthane-1-one, CAS: 54464-57-2
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 30 mg/m³
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 28,7 mg/kg bw/day
Industrie, dermique, Effets locaux à long terme, 648 µg/cm²
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 9 mg/m³
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 17,2 mg/kg bw/day
Consommateurs, dermique, Effets locaux à long terme, 380 μg/cm²
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 3 mg/kg bw/day

#### **PNEC**

Substance	
Éthanol, CAS: 64-17-5	
Sol, 0,63 mg/kg	
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 580 mg/l	
Sédiment (Eau de mer), 2,9 mg/kg	
www.chemiebuero.de, Téléphone +49 (0)941-646 353-0, 210420	hwg00005 FR



Date d'émission 29.04.2021, Révision 29.04.2021	Version 01	Page 7 / 16
---	------------	-------------

Ingestion (alimentaire), 0,38 g/kg
Eau douce, 0,96 mg/l
Eau de mer, 0,79 mg/l
Sédiment (Eau douce), 3,6 mg/kg
2-Methylundécanal, CAS: 110-41-8
Eau de mer, 0,00018 mg/l
Sédiment (Eau douce), 0,072 mg/kg sediment dw
Sédiment (Eau de mer), 0,0072 mg/kg sediment dw
Sol, 0,0143 mg/kg soil dw
Ingestion (alimentaire), 313 mg/kg food
Eau douce, 0,00018 mg/l
Eucalyptol, CAS: 470-82-6
Eau de mer, 5,7 µg/L
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 10 mg/L
Sédiment (Eau douce), 1,425 mg/kg
Sédiment (Eau de mer), 0,142 mg/kg
Sol, 0,25 mg/kg soil dw
Ingestion (alimentaire), 40 mg/kg
Eau douce, 57 μg/L
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthane-1-one, CAS: 54464-57-2
Ingestion (alimentaire), 26,7 mg/kg food
Eau douce, 4,4 μg/L
Eau de mer, 0,44 μg/L
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 10 mg/L
Sédiment (Eau douce), 3,73 mg/kg sediment dw
Sédiment (Eau de mer), 0,75 mg/kg sediment dw
Sol, 2,7 mg/kg soil dw

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires sur la configuration des installations

techniques

Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.

Les procédés de mesure destinés à la réalisation de mesures au lieu de travail doivent répondre aux exigences de performances de la norme DIN EN 482. Des recommandations

sont par exemple indiquées sur la liste des substances dangereuses IFA.

Protection des yeux lunettes de protection. (EN 166:2001)

Protection des mains En cas d'immersion:

0,7 mm Caoutchouc butyle, >480 min (EN 374-1/-2/-3).

Les indications sont données à titre de recommandations. Pour de plus amples informations,

veuillez vous adresser au fournisseur de gants.

Protection corporelle Vêtement de protection (EN 340)

Divers Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols.

Choisir les moyens de protection individuelle en fonction de la concentration et de la quantité de composants dangereux ainsi qu'en fonction des conditions spécifiques sur le lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur des moyens de protection concernant la résistance

aux substances chimiques de ces derniers.

Protection respiratoire En cas de dépassement des valeurs limites sur le lieu de travail ou en cas d'aération

insuffisante : porter une protection respiratoire appropriée.

En cas de brève exposition, utiliser un masque avec filtre, filtre A. (DIN EN 14387)

Risques thermiques Non applicable

Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement

Protéger l'environnement en appliquant les mesures de contrôle appropriées pour éviter ou

limiter les émissions.



Page 8 / 16

Date d'émission 29.04.2021, Révision 29.04.2021 Version 01

#### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physiqueliquideCouleurincoloreOdeurcaractéristiqueSeuil olfactifNon déterminé

Valeur du pH ca. 7

Valeur du pH [1%]

Point d'ébullition [°C]

Non déterminé
Point d'éclair [°C]

Non déterminé
Inflammabilité (solide, gaz) [°C]

Limite inférieure d'explosion

Non applicable
Limite supérieure d'explosion

Non applicable

Propriétés comburantes Non

Pression de vapeur/pression de gaz

[kPa]

47269 Duisburg

non applicable

Densité [g/cm³]0,79 - 0,81Densité relativeNon déterminéDensité de versement [kg/m³]Non applicable

Solubilité dans l'eau Miscible

Solubilité autres solvants Pas d'information disponible.

Coefficient de partage [n-

octanol/l'eau]

Non déterminé

Viscosité cinématique

Densité de vapeur relative

Non déterminé

Non applicable

Vitesse d'évaporation

Point de fusion [°C]

Température d'auto-inflammation

Temp. de décomposition [°C]

Non applicable

Caractéristiques des particules Pas d'information disponible.

#### 9.2 Autres informations

Indice de réfraction: 1,372 - 1,382

#### SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Aucun risque connu lors d'une utilisation conforme aux fins.

#### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions environnantes normales (température ambiante).

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact avec agents d'oxydation.

#### 10.4 Conditions à éviter

Fort échauffement.



Date d'émission 29.04.2021, Révision 29.04.2021

Version 01

Page 9 / 16

#### 10.5 Matières incompatibles

Agent d'oxydation

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.



Date d'émission 29.04.2021, Révision 29.04.2021 Version 01 Page 10 / 16

#### **SECTION 11: Informations toxicologiques**

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité orale aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

Éthanol, CAS: 64-17-5

LD50, oral, rat, 10470 mg/kg (OECD 401)

2-Methylundécanal, CAS: 110-41-8

LD50, oral, rat, > 5000 mg/kg bw

NOAEL, oral, rat, 200 mg/kg bw/d

NOAEL, oral, rat, 20000 ppm

2,4-Diméthylcyclohex-3-ène-1-carbaldéhyde, CAS: 68039-49-6

LD50, oral, rat, >2000 mg/kg bw (Lit.)

Toxicité dermale aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

Éthanol, CAS: 64-17-5

LD50, dermique, lapin, > 2000 mg/kg (OECD 402)

2-Methylundécanal, CAS: 110-41-8

LD50, dermique, lapin, > 10 ml/kg bw

Toxicité aiguë par inhalation

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

Éthanol, CAS: 64-17-5

LC50, inhalatoire, rat, 117-125 mg/l/4h (OECD 403)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

Éthanol, CAS: 64-17-5

œil, lapin, OECD 405, irritant

Corrosion cutanée/irritation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

Éthanol, CAS: 64-17-5

dermique, lapin, OECD 404, non irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Peut provoquer une allergie cutanée.

Substance

Éthanol, CAS: 64-17-5

dermique, Cobayes, OECD 406, non sensibilisant

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

Éthanol, CAS: 64-17-5

inhalatoire, Rat (mâle), NOAL >20 mg/l, OECD 403

NOAEL, oral, Rat (femelle), 1730 mg/kg/d, OECD 408, 90d



Date d'émission 29.04.2021, Révision 29.04.2021

Version 01

Page 11 / 16

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

Éthanol, CAS: 64-17-5

NOAEL, oral, rat, 1730 mg/kg bw/day, négatif

Eucalyptol, CAS: 470-82-6

NOAEL, oral, rat, 600 mg/kg bw/day, OECD 407

Mutagénèse

Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.

Substance

Éthanol, CAS: 64-17-5

Souris, OECD 476, négatif

OECD 471, négatif

Ames-test, négatif

Toxicité sur la reproduction

Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.

Substance

Éthanol, CAS: 64-17-5

NOAEL, oral, Souris, 13800 mg/kg bw/day, OECD 416, négatif

Cancérogénèse

Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.

Substance

Éthanol, CAS: 64-17-5

NOAEL, oral, rat, > 3000 mg/kg bw/day, négatif

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Remarques générales

Il n'existe pas de données toxicologiques concernant l'ensemble du produit. Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients sont destinées aux personnes exerçant des professions médicales, aux experts des domaines de sécurité et de protection sanitaire au lieu de travail et aux toxicologues. Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients ont été mises à disposition par les producteurs de matières



Date d'émission 29.04.2021, Révision 29.04.2021 Version 01 Page 12 / 16

#### SECTION 12: Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

Substance
Éthanol, CAS: 64-17-5
LC50, (48h), Daphnia magna, 12340 mg/l
LC50, (96h), Oncorhynchus mykiss, 13000 mg/l (OECD 203)
EC50, (72h), Algae, 275 mg/l (OECD 201)
EC50, (48h), Selenastrum capricornutum, 12900 mg/l (OECD 201)
2-Methylundécanal, CAS: 110-41-8
LC50, (48h), Oncorhynchus mykiss, > 0,46 mg/l
LC50, (24h), Oncorhynchus mykiss, > 0,46 mg/l
LC50, (96h), Oncorhynchus mykiss, 0,35 mg/l
LC50, (72h), Oncorhynchus mykiss, 0,35 mg/l
EC50, (48h), Daphnia magna, 0,21 mg/l
EC50, (72h), Pseudokirchneriella subcapitata, 0,11 mg/l
NOEC, (96h), Oncorhynchus mykiss, 0,11 mg/l
NOEC, (48h), Daphnia magna, 0,053 mg/l
NOEC, (72h), Pseudokirchneriella subcapitata, 0,057 mg/l
2,4-Diméthylcyclohex-3-ène-1-carbaldéhyde, CAS: 68039-49-6
LC50, (96h), poisson, >3 mg/L (Lit.)
EC50, (72h), Algae, >6 mg/L (Lit.)
EC50, (48h), Crustacea, >1,5 mg/L (Lit.)
Eucalyptol, CAS: 470-82-6
LC50, (96h), poisson, 57 mg/L
EC50, (72h), Algae, 74 mg/L
EC50, (48h), Invertebrates, 100 mg/L

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans les

compartiments de l'environnement

Comportement dans les stations

d'épuration

Non déterminé

Ne contient aucun complexant organique les degrés d'DOCélimination suivants n'atteignent

pas: 80% (28d) (dans l'accord au numéro 406 de l'usine "analysis and measuring

procedure").

AOX-remarque: Pas de réaction dangereuse connue.

Biodégradabilité Non déterminé

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Il ne faut pas s'attendre à des accumulations dans les organismes.

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Une substance qui s'écoule peut pénétrer dans le sol et entraîner des contaminations du sol et des nappes souterraines.

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Inclassables de PBT ou de VPVB sur base de toutes les informations disponibles.

#### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.



Date d'émission 29.04.2021, Révision 29.04.2021

Version 01

Page 13 / 16

#### 12.7 Autres effets néfastes

Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles.

Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients ont été mises à disposition par les producteurs de matières premières.

#### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Un code de nomenclature selon le Catalogue européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car une classification n'est permise qu'après l'indication des fins d'utilisation par le consommateur.

**Produit** 

Traiter dans une installation d'incinération, en tenant compte de la réglementation locale en

vigueur.

Catalogue européen des déchets

(recommandé)

200129\*

Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Catalogue européen des déchets

(recommandé)

150110\* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par

de tels résidus

#### **SECTION 14: Informations relatives au transport**

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Transport routier vers ADR/RID 1170

Transport fluvial (ADN) 1170

Transport maritime selon IMDG 1170

Transport aérien selon IATA 1170

# Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH (FR) Orange Solvent Liquid

Numero d'article 554102

Hamar 9 Warlson Crabil 9 C

Hager & Werken GmbH & Co. KG



Date d'émission 29.04.2021, Révision 29.04.2021



Version 01

Page 14 / 16

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport routier vers ADR/RID ÉTHANOL EN SOLUTION

- Code de classification F

- Etiquettes de danger

•

- ADR LQ 1

- ADR 1.1.3.6 (8.6) Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels) 2 (D/E)

Transport fluvial (ADN) ÉTHANOL EN SOLUTION

- Code de classification F1

- Etiquettes de danger



Transport maritime selon IMDG

F-E, S-D

- Etiquettes de danger

- EMS



- IMDG LQ

Transport aérien selon IATA

Ethanol solution

Ethanol solution

- Etiquettes de danger



#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport routier vers ADR/RID 3

Transport fluvial (ADN) 3

Transport maritime selon IMDG 3

Transport aérien selon IATA 3

#### 14.4 Groupe d'emballage

Transport routier vers ADR/RID ||

Transport fluvial (ADN)

Transport maritime selon IMDG

Transport aérien selon IATA II



Version 01

Page 15 / 16

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

Transport routier vers ADR/RID Non

Transport fluvial (ADN) Non

Transport maritime selon IMDG Non

Transport aérien selon IATA Non

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Pas d'information disponible.

#### SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

PRESCRIPTIONS DE CEE 2008/98/CE (2000/532/CE); 2010/75/UE; 2004/42/CE; (CE) 648/2004; (CE) 1907/2006

(REACH); (UE) 1272/2008; 75/324/CEE ((CE) 2016/2037); (UE) 2020/878; (UE) 2016/131;

(UE) 517/2014

RÈGLEMENTS DE TRANSPORT ADR (2021); IMDG-Code (2021, 40. Amdt.); IATA-DGR (2021)

**RÉGLEMENTATIONS NATIONALES** 

(FR):

Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2016.

- Observer les restrictions d'emploi Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux jeunes.

- VOC (2010/75/CE) 73 %

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des appréciations de sécurité des matières n'ont pas été réalisées pour les matières

produites dans ce mélange.

#### **SECTION 16: Autres informations**

#### 16.1 Mentions de danger (SECTION 3)

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



Version 01

Page 16 / 16

#### 16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure

ATE = acute toxicity estimate CAS = Chemical Abstracts Service

CLP = Classification, Labelling and Packaging

DMEL = Derived Minimum Effect Level
DNEL = Derived No Effect Level

EC50 = Median effective concentration ECB = European Chemicals Bureau EEC = European Economic Community

EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

EL50 = Median effective loading

ELINCS = European List of Notified Chemical Substances

EmS = Emergency Schedules

GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

IATA = International Air Transport Association

IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying

Dangerous Chemicals in Bulk IC50 = Inhibition concentration, 50%

IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods

IUCLID = International Uniform ChemicaL Information Database

IVIS = In vitro irritation score LC50 = Lethal concentration, 50% LD50 = Median lethal dose LC0 = lethal concentration, 0%

LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level

LL50 = Median lethal loading LQ = Limited Quantities

MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships

NOAEL = No Observed Adverse Effect Level NOEC = No Observed Effect Concentration

PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance

PNEC = Predicted No-Effect Concentration

REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals

STP = Sewage Treatment Plant

TLV®/TWA = Threshold limit value – time-weighted average TLV®STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit

VOC = Volatile Organic Compounds

vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

#### 16.3 Autres informations

Méthode de classification Flam. Liq. 2: H225 Liquide et vapeurs très inflammables. (D'après les données d'essais)

Eye Irrit. 2: H319 Provoque une sévère irritation des yeux. (Méthode de calcul)

Aquatic Chronic 3: H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes

à long terme. (Méthode de calcul)

Positions modifiées Aucun

Copyright: Chemiebüro®